




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-162**

Séance publique du

2 mai 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160502- lmc188452-DE-1-1
Date de signature : 03/05/2016
Date de réception : mardi 3 mai 2016
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ACQUISITION ET MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS ET IMPRIMANTES NEUFS -
AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCEDURE ET DE SIGNATURE (ARTICLE L.2122.21-1
DU C.G.C.T)**

Le 2 mai 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 26/04/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Moussa BENKACI à Madame Odile BONTHOUX, Madame Christine BERNARD à Madame Charlotte BENON, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Madame Irène MALAUZAT, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Ravi ANDRE, Madame Liliane PIERRON à Madame Danièle BRUNET.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Catherine ROUVIER.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 MAI 2016

Nomenclature : 1.7
Actes spéciaux et divers

RAPPORTEUR : Monsieur Maurice CHAZEAU

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : ACQUISITION ET MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS ET IMPRIMANTES NEUFS - AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCEDURE ET DE SIGNATURE (ARTICLE L.2122.21-1 DU C.G.C.T)- Décision du Conseil

Mes chers collègues,

La présente consultation concerne : **ACQUISITION ET MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS ET IMPRIMANTES NEUFS**

Ces besoins s'inscrivent dans les logiques suivantes :

- Diminuer le nombre de points d'impression
- Favoriser les matériels mutualisés
- Supprimer les imprimantes couleur au profit de photocopieurs couleur
- Orienter les impressions vers des matériels de type photocopieur
- Répondre à des besoins de numérisation croissant
- Disposer de matériels fiables et faciles à utiliser pour atteindre un niveau élevé de satisfaction
- Optimiser les coûts grâce à des outils de gestion

Les prestations sont décomposées en 3 lots :

ACQUISITION PHOTOCOPIEURS			
LOT	Désignation	Montant Marché acquisition	
		Seuil mini HT	Seuil maxi

			HT
1	Achat de photocopieurs neufs et prestation de maintenance pour la Direction de l'Éducation	80 000	320 000
2	Achat de photocopieurs neufs et prestation de maintenance pour les services municipaux	185 000	650 000
3	Achat d'imprimantes neuves et prestation de maintenance pour le Département Numérique, Systèmes d'Information et Innovation	10 000	52 000

Il s'agit d'un accord cadre mono-attributaire passé en application de l'article 78-I du décret 2016-360 du 25 mars 2016. La procédure suivie est celle d'un appel d'offres ouvert, conformément aux articles 25-I-1°, 67 et 68 du-dit décret, avec un seuil minimum et maximum. Son exécution suit également les dispositions de l'article 80 relatives aux bons de commande.

Les prestations seront rémunérées sur la base des prix unitaires indiqués dans le Bordereau des Prix Unitaires, appliqués aux quantités réellement exécutées.

La durée du marché est de 4 ans à compter de sa notification. Il ne fera l'objet d'aucune reconduction.

Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation sont les suivants :

- 1- Coût global..... 52%
- 2 – Valeur technique..... 48 %

Aucune variante ni prestation supplémentaire ou alternative n'était autorisée.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir, en application de l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics, à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'accord cadre mono-attributaire ayant pour objet l'acquisition et la maintenance de photocopieurs et d'imprimantes neufs
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics, à signer l'accord cadre relatif à l'acquisition et à la maintenance de photocopieurs et d'imprimantes neufs pour les montants indiqués ci-dessus, ainsi que ses reconductions éventuelles et tous documents s'y rapportant, avec la/les société(s) qui sera(ont) retenue(s) ultérieurement en fin de procédure par la Commission d'Appel d'Offres
- **DIRE** que la dépense en résultant sera imputée au budget général de la Ville inscrite aux chapitres suivants : Investissement : [90020 2183](#) 1252 et Fonctionnement : 92020 [61558](#) [1650](#)

DL.2016-162 - ACQUISITION ET MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS ET IMPRIMANTES
NEUFS - AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCEDURE ET DE SIGNATURE
(ARTICLE L.2122.21-1 DU C.G.C.T)-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)